



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2021-09012

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Direction départementale des finances publiques d'Indre-et-Loire /

37-2021-09-15-00001 - Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages)	Page 3
37-2021-09-15-00003 - Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle pilotage et ressource (2 pages)	Page 6
37-2021-09-01-00006 - Délégation de signature de la responsable du SIP de TOURS (4 pages)	Page 9
37-2021-09-15-00002 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts (1 page)	Page 14

Direction départementale des finances
publiques d'Indre-et-Loire

37-2021-09-15-00001

Décision de délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire

Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Le Directeur du Pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et Loire,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment le 15° de l'article 43 et le I de l'article 44 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision du 17 décembre 2020 portant nomination de M. Michel MARAL, Directeur du Pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er mars 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Michel MARAL, Administrateur des Finances publiques adjoint ;

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Sylvie BOUTIER, Administratrice des Finances publiques adjointe, adjointe au Directeur du Pôle pilotage et ressources, qui accomplit des actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire pour les affaires traitées par le Pôle pilotage et ressources.

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux agents nommés ci-après, qui accomplissent des actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire, chacun en ce qui le concerne, pour les affaires traitées par le service dont il est responsable :

- Mme Maryse CONAN, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la Division budget, immobilier et logistique ;
- Mme Sophie HALGOURDIN, inspectrice des Finances publiques, responsable du service du budget ;
- Mme Cécile LEMOINE, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la Division des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- Mme Dominique BOULESTEIX, inspectrice des Finances publiques à la Division des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des Finances publiques à la Division des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- M. Laurent CARRÈRE, inspecteur principal des Finances publiques, responsable du Centre de services des ressources humaines (CSRH) ;
- M. Emmanuel BONIN, inspecteur des Finances publiques, adjoint au responsable du CSRH ;
- Mme Christel DUCLOS, inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du CSRH ;
- M. Rodolphe MASSE-DELESTRE, contrôleur principal des Finances publiques au CSRH ;
- M. Joël MACOIN, contrôleur des Finances publiques au CSRH.

Article 3 : Délégation de signature est donnée aux agents nommés ci-après, qui accomplissent dans le progiciel Chorus les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire.

1- Pour la validation des opérations dans Chorus Formulaire, en matière de recette ou de dépense, sur les programmes suivants :

- n° 156 "Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local" ;
 - n° 218 "Conduite et pilotage des politiques économiques et financières" ;
 - n° 362 "Écologie" ;
 - n° 723 "Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État" ;
 - n° 741 "Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité" ;
 - n° 743 "Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions" ;
 - n° 907 "Opérations commerciales des domaines".
-
- Mme Sylvie BOUTIER, Administratrice des Finances publiques adjointe ;
 - Mme Maryse CONAN, inspectrice principale des Finances publiques ;
 - Mme Sophie HALGOURDIN, inspectrice des Finances publiques ;
 - Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des Finances publiques ;
 - Mme Maryvonne De NICOLINI, contrôleur principale des Finances publiques ;
 - Mme Véronique LANDURÉ, contrôleur principale des Finances publiques ;
 - M. Christian LATHIERE-LAVERGNE, contrôleur principal des Finances publiques ;
 - Mme Béatrice FERRAND-BOTTREAU, contrôleur des Finances publiques ;
 - Mme Zahia HAMICHE, agente administrative principale des Finances publiques.

2- Pour la validation des opérations dans Chorus Formulaire, en matière de gestion d'indus sur les rémunérations sur le programme n° 156 "Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local" :

- Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Véronique LANDURÉ, contrôleur principale des Finances publiques.

Article 4 : Les dispositions de la présente décision prennent effet au 11 octobre 2021.

Article 5 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à TOURS, le 15 septembre 2021

Michel MARAL, Administrateur des Finances publiques adjoint

Direction départementale des finances
publiques d'Indre-et-Loire

37-2021-09-15-00003

Décision de délégations spéciales de signature
pour le Pôle pilotage et ressource

Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle pilotage et ressources

Le Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Vu le décret du 1er avril 2019 portant nomination de M. Thierry POURQUIER, Administrateur général des Finances publiques, en qualité de Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Vu la décision d'installation de la DGFIP en date du 4 avril 2019 fixant au 14 juillet 2019 la date d'installation de M. Thierry POURQUIER dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature est donnée à Mme Sylvie BOUTIER, Administratrice des Finances publiques adjointe, adjointe au Directeur du Pôle pilotage et ressources, pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions du Pôle pilotage et ressources, avec faculté d'agir séparément et sous sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative.

Article 2 : Délégation spéciale de signature est donnée aux personnes suivantes pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sous sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative :

1. Pour la Division des ressources humaines et de la formation professionnelle :

- Mme Cécile LEMOINE, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division ;
- Mme Dominique BOULESTEIX, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des Finances publiques ;
-

2. Pour la Division budget, immobilier et logistique :

- Mme Maryse CONAN, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division ;

Service du budget :

- Mme Sophie HALGOURDIN, inspectrice des Finances publiques ;

Service de la logistique et de l'immobilier :

- M. Pierre DERRIEN, inspecteur des Finances publiques ;
- M. Jean-Luc MINASSIAN, inspecteur des Finances publiques ;

3. Pour la Division stratégie et contrôle de gestion :

- Mme Aurélie ANGER, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division ;
- M. Christophe GAUTHIER, inspecteur des Finances publiques ;
- Mme Frédérique MAUREL, inspectrice des Finances publiques ;

4. Pour le Centre de services des ressources humaines (CSRH) :

- M. Laurent CARRÈRE, inspecteur principal des Finances publiques, responsable du service ;
- M. Emmanuel BONIN, inspecteur des Finances publiques ;
- Mme Christel DUCLOS, inspectrice des Finances publiques ;
- M. Rodolphe MASSE-DELESTRE, contrôleur principal des Finances publiques ;
- M. Joël MACOIN, contrôleur des Finances publiques ;

Par ailleurs, Mme Nadège CRUSOÉ, agente administrative principale des Finances publiques, reçoit délégation pour signer les attestations Pôle Emploi.

5. Assistante de prévention et correspondante handicap :

- Mme Agnès LEMOINE, inspectrice des Finances publiques.

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prennent effet au 11 octobre 2021.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à TOURS, le 15 septembre 2021

Thierry POURQUIER

Direction départementale des finances
publiques d'Indre-et-Loire

37-2021-09-01-00006

Délégation de signature de la responsable du SIP
de TOURS

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE LA RESPONSABLE DU SIP DE TOURS

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Tours :

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à BORNET Dominique, DUC Nathalie et SAUNIER Françoise , inspectrices des finances publiques adjointes au responsable du service des impôts des particuliers de TOURS , à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) en matière de recouvrement :

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

5°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

DURO Eveline	BOBINET Vincent	LE BRAS Isabelle
LE CORRE Lucie	UBEDA Valérie	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

AUMASSON Sandra	CREVISSIER Julien	LOUISE Sandrine
BLANC Christine	DELETANG Frédéric	ORIONE Michèle
CHIFOLLEAU Nadine	GRAIZEAU Marion	ROULEAU Martine
COCHARD Lise	GRIVEAU Marie-Gabrielle	SAULENC Christine
COUVERT Lucien	JOB Marie-Anne	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

2°) les décisions d'annulation relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses et d'annulation	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé	Limite des actes relatifs au recouvrement
BEAUDOUIN Valérie	contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €	10 000 €
BOULAY Véronique	contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €	10 000 €
CAULIEZ Nicolas	contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €	10 000 €
CALLU Catherine	contrôleur	10 000€	12 mois	10 000€	10 000 €
FOUQUET Bénédicte	contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €	10 000 €
LOISELEUX Brigitte	contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €	10 000 €
MARCHE Marylène	contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €	10 000 €
PIAULT Laetitia	contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €	10 000 €
THOMAZEAU Catherine	contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €	10 000 €
BALTAZAR Nuno	agent	2 000 €	7 mois	7 000 €	7000 €
COLLANGE-NUGUES	agent	2 000 €	7 mois	7 000 €	7000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses et d'annulation	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé	Limite des actes relatifs au recouvrement
Rosemarie					
DEBRUYNE Caroline	agent	2 000 €	7 mois	7 000 €	7000 €
GRAIZEAU Marion	agent	2 000 €	7 mois	7 000 €	7000 €
HACCART Alexandre	agent	2 000 €	7 mois	7 000 €	7000 €
MAZEAU Corine	agent	2 000 €	7 mois	7 000 €	7000 €
MEUNIER Claudine	agent	2 000 €	7 mois	7 000 €	7000 €
PAYEN Amélie	agent	2 000 €	7 mois	7 000 €	7000 €
SIKA Pascale	agent	2 000 €	7 mois	7 000 €	7000 €
THENOT Blandine	agent	2 000 €	7 mois	7 000 €	7000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé	Limite des actes relatifs au recouvrement
CUQUEL Patrick	contrôleur	10 000 €	10 000 €	4 mois	7000 €	7000 €
HUVELIN pierre	contrôleur	10 000 €	10 000 €	4 mois	7000 €	7000 €

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de TOURS, SIP de TOURS SUD EST, SIP de TOURS NORD-OUEST

Article 5

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après, aux huissiers des Finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénom	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
AFONSO Nicolas	A	4 mois	10 000 €
BOUTRU Éric	A	4 mois	10 000€
HERENG Régis	A	4 mois	10 000 €
ZITOUNI Kamel	A	4 mois	10 000 €

Article 6

En cas d'erreur manifeste commise par le contribuable lors de l'établissement de sa déclaration ou par le service lors de l'intégration d'une déclaration dans le système d'informations de l'administration, les inspecteurs ou contrôleurs des Finances publiques mentionnés aux articles 1er, 2, 3 et 4 peuvent prononcer le dégrèvement contentieux correspondant, quel qu'en soit le montant, y compris lorsque celui-ci excède le plafond de leur délégation.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de la soussigné(e), les agents des Finances publiques désignés ci-après peuvent signer l'ensemble des décisions dans les conditions et limites de la propre délégation de signature du responsable :

Nom et prénom des agents	Grade
Dominique BORNET	A
Nathalie DUC	A
Françoise SAUNIER	A

Article 8

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département d'Indre-et-Loire.

A TOURS le 1^{er} septembre 2021

La comptable, responsable de service des impôts des particuliers,

Annick GÉNIN-TOUREL, AFIP Adjointe

Direction départementale des finances
publiques d'Indre-et-Loire

37-2021-09-15-00002

Liste des responsables de service disposant de la
délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III
de l'article 408 de l'annexe II au code général des
impôts

**Direction départementale
des Finances publiques d'Indre-et-Loire**

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Nom Prénom	Responsables des services
GÉRARD Jean-Pierre COULON Nadine	Services des impôts des entreprises : Amboise Tours
MERCIER Nathalie MARTIAL Jean-Jacques GÉNIN-TOUREL Annick	Services des impôts des particuliers : Chinon Loches Tours
BERTEAU Gilles BERTEAU Gilles BERTEAU Gilles	Services de publicité foncière : Tours 2 Tours 3 Tours 4
BERTEAU Gilles	Service de publicité foncière et de l'enregistrement : Tours 1
MALLET Nathalie CONQUET Odile	1ère brigade de vérification 2ème brigade de vérification
DEVOULON Michel	Pôle contrôle et expertise
CARATY-QUIQUET Marie-Christine	Pôle contrôle revenus patrimoine
BADOR Yannick	Pôle de recouvrement spécialisé
MUSSEAU Magali	Service départemental des impôts fonciers

La présente liste, qui prend effet au 1er octobre 2021, se substitue à celle publiée le 31 août 2021.